

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DU MONT COPPER ET DU  
PARC ÉOLIEN DU MONT MILLER À MURDOCHVILLE

MÉMOIRE REMIS AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR  
L'ENVIRONNEMENT

PRÉSENTÉ PAR :

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE  
GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
(FQF)

14 JANVIER 2004

## Table des matières

Table des matières .....	2
Avant-propos .....	3
Intérêt pour la protection des richesses naturelles et fauniques de la Gaspésie ...	4
Suggestions proposées .....	5

## Avant-propos

Fondée en 1946, la Fédération québécoise de la faune (FQF) est l'un des organismes à la vocation faunique les plus anciens au Québec.

Sa mission est de défendre les intérêts des chasseurs et des pêcheurs sportifs québécois afin de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et sportives.

La Fédération compte aujourd'hui près de 220 associations regroupant plus de 150 000 membres répartis dans toutes les régions du Québec. Tous partagent le même désir de pratiquer la chasse et la pêche sportives dans le respect des espèces et des habitats fauniques. En Gaspésie, plus particulièrement, la FQF rassemble un nombre de 25 associations.

Depuis plusieurs années, la FQF s'attarde à démontrer l'importance de la chasse et de la pêche, à la fois en tant qu'outils de gestion de la faune, de même qu'en tant qu'activités légitimes, traditionnelles et appréciées des Québécois.

De par sa mission, la FQF est le partenaire privilégié des deux paliers de gouvernement en ce qui a trait à la gestion de la faune et à l'élaboration des lois et des règlements qui régissent les activités fauniques.

Les enjeux représentés par le présent projet d'aménagement de parcs éoliens en Gaspésie sont dès lors déterminants pour la mission de la FQF.

## Intérêt pour la protection des richesses naturelles et fauniques de la Gaspésie.

Nul besoin de la démontrer, la Gaspésie est reconnue pour la quantité extraordinaire de richesses naturelles dont son territoire regorge. Que ce soit au niveau de ses paysages, de ses nombreux cours d'eau ou de la qualité exceptionnelle de pêche et de chasse qu'elle offre à ses résidents ainsi qu'aux gens en provenance de partout.

La Gaspésie se doit de conserver tous ses atouts, relativement au patrimoine naturel qu'ils représentent, ainsi qu'en fonction du moteur économique qu'ils constituent.

Conséquemment, il est impérial qu'un projet tel que celui de la construction des parcs éoliens du mont Copper et du mont Miller à Murdochville provoque le moins d'impacts possibles sur cette somme de richesses qui relève de la plus haute importance.

Malgré la diversification de ses activités économiques, la Gaspésie devra toujours pouvoir continuer à compter sur un secteur d'activité qui fait sa renommée depuis toujours et qui se place en tête de liste en ce qui concerne la survie de ses communautés, soit celui de la chasse et de la pêche.

En tant que représentante des chasseurs et des pêcheurs du Québec, de même qu'en fonction d'une de ses missions qui est de veiller à la préservation des habitats fauniques, la FQF tient à soulever certaines préoccupations en regard du projet dont il est question ici.

Tout d'abord, bien qu'il ne soit pas possible d'affirmer à quel niveau, la mise en place des parcs éoliens représente un certain risque quant à l'avènement **d'impacts négatifs potentiels sur les populations fauniques** de la région. À tout le moins,

une **perte directe d'habitats** sera engendrée dans les milieux naturels où seront installées les infrastructures.

Deuxièmement, il est clair que la construction de structures possédant une si grande taille provoquera une **pollution visuelle** pour les résidents des secteurs concernés, mais également pour les utilisateurs du milieu (chasseurs, pêcheurs, villégiateurs, etc.)

### Suggestions proposées

Dans un premier temps, la FQF-Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine désire proposer une mesure permettant de diminuer les impacts possibles sur les populations fauniques de la région.

Dans cette optique, la FQF demande à ce **qu'aucune éolienne et autres infrastructures connexes ne soient mises en place dans les " milieux sensibles "** du point de vue faunique. Les milieux sensibles dont il est question ici sont les **vasières, les cours d'eau ainsi que les ravages de cerfs de Virginie et d'orignaux.**

D'autre part, la mise en place des chemins nécessaires à la construction des éoliennes, ainsi qu'à leur fonctionnement par la suite, devra également faire l'objet d'une attention toute particulière quant à la préservation de ces milieux d'intérêts pour la faune.

De plus, il serait intéressant que les chemins en questions puissent demeurer accessibles par la suite.

Dans un deuxième temps, afin de compenser pour les impacts négatifs qui seront engendrés par l'élaboration et la mise en oeuvre du projet de parcs éoliens, notre organisme demande à ce que des **sommes soient déterminées et réinvesties dans le domaine faunique régional via une Fondation.**

La FQF-Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'avoir pris connaissance de ses préoccupations et de ses suggestions en regard du projet d'aménagement des parcs éoliens des mont Copper

et Miller.

Aux yeux des membres de notre Fédération, il est impératif que ce projet provoque un minimum d'impacts négatifs sur les richesses fauniques de la région ou du moins, que ceux-ci soient compensés par un réinvestissement en faveur de la faune et de ses habitats.

En vous remerciant de l'attention apportée.

Veillez agréer nos salutations les plus sincères.

N.B. L'original vous sera remis le 20 janvier 2004 par Monsieur Paul Bernatchez qui est le responsable du dossier des parcs éoliens.

Roger-guy Poirier, Président  
FQF-Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Paul Bernatchez, Vice-Président  
FQF-Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine